

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

ID : 004-200068625-20250617-2025_03_14-DE



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Entrevaux : Service de l'assainissement

Sommaire

1. Présentation du Contrat.....	3
2. Un dispositif à votre service.....	5
3. L'essentiel de l'année 2024.....	6
4. Les indicateurs réglementaires 2024.....	8
5. L'efficacité opérationnelle du patrimoine de votre service.....	9
6. Les diagnostics réalisés en 2024.....	10
7. Les contrôles réalisés en 2024.....	11
8. Le prix de l'Assainissement Non Collectif.....	12
11. Le Délai de réalisation des travaux de non-conformité (arrêté du 27 avril 2012).....	13

1. Présentation du Contrat

Entrevaux : Service de l'assainissement Non Collectif

Chiffres clés



230
Nombre
installations ANC
(estimation)



8
Nombre de prestations effectuées en
2024



193
Prestations réalisées depuis 2017



1
Projets conception /
Réhabilitation



7
Installations diagnostiquées
en 2024

Données clés

✓ Déléataire	✓ VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ Périmètre du service	✓ ENTREVAUX
✓ Numéro du contrat	✓ C4451
✓ Nature du contrat	✓ Affermage
✓ Prestations du contrat	✓ Assainissement Non Collectif
✓ Date de début du contrat	✓ 01/01/2017
✓ Date de fin du contrat	✓ 31/12/2028

La Collectivité, Autorité organisatrice, a délégué à VEOLIA Eau les missions dévolues au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les missions comprennent le diagnostic de la totalité des installations existantes, le contrôle de conception (comprenant une étude à la parcelle) et de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter.

VEOLIA Eau s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

2. Un dispositif à votre service

La Collectivité a délégué le service d'assainissement non collectif sur son territoire : il concerne environ 230 installations.

UN ACCUEIL TECHNIQUE (SUR RDV)

VEOLIA Chemin des Baraques
06200 NICE

ADRESSE MAIL DEMANDES

spanc.riviera@veolia.com

3. L’essentiel de l’année 2024

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Un service public pour les usagers basé sur le conseil et l’assistance

En 2024, le SPANC a réalisé 8 prestations ANC sur la commune d’**Entrevaux**.

- 1 projets de conception / réhabilitation
- 2 réceptions travaux réhabilitation
- 5 contrôles dans le cadre de ventes
- 0 contrôle de bon fonctionnement
- 0 contrôles de l’existant

Nous avons donc effectué 7 contrôles au total sur 2024 (existants, bon fonctionnement, vente, réception travaux neufs ou réhabilités).

Une installation peut être soumise à plusieurs diagnostics notamment dans le cadre d’une réhabilitation ou d’une vente.

→ *Les avis sur projet :*

Avis	Favorable	Favorable avec réserve	Défavorable	Total
Projet de conception	1	0	0	1
Projet de réhabilitation	0	0	0	0
Total	1	0	0	1

→ *Les diagnostics :*

Contrôle	Favorable	Favorable avec réserve	Non conforme	Non conforme avec risque	Absence d’installation	Total
Bon fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Existant	0	0	0	0	0	0
Réception travaux réhabilitation	1	0	1	0	0	2
Réception installation neuve	0	0	0	0	0	0
Vente	0	1	4	0	0	5
Suppression d’installation	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	5	0	0	7

→ ***Réunion Aide et conseil terrain ou administratif***

Veolia se met à disposition pour organiser des rendez-vous, que ce soit dans ses bureaux ou directement sur site, afin de répondre aux sollicitations des usagers, terrassiers et promoteurs. Ces rencontres permettent d'apporter conseil et expertise aux clients dans leurs projets de réhabilitation ou de conception d'installations. Par ailleurs, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) propose des interventions sur site en cas de dysfonctionnement constaté par l'utilisateur, permettant ainsi d'identifier les actions correctives nécessaires et d'accompagner le client dans leur mise en œuvre.

4. Les indicateurs réglementaires 2024

Ce document a pour vocation de fournir les chiffres clés ainsi que les indicateurs de performance relatifs à votre Contrat Assainissement Non Collectif.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2023
[D301.0]	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Collectivité	167
[D302.0]	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Collectivité	A la charge de la collectivité
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023
[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Délégataire	

5. L'efficacité opérationnelle du patrimoine de votre service

→ Vérification des installations

Les vérifications préalables de conception concernent les installations à réaliser ou à réhabiliter.

Les vérifications d'exécution concernent les installations en cours de réalisation ou de réhabilitation, ainsi que celles réalisées ou réhabilitées depuis moins de 10 ans. Un second contrôle peut être nécessaire en cas de non-conformité constatée lors du premier contrôle.

→ Diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien

Les diagnostics concernent les installations existantes, réalisées ou réhabilitées depuis au moins 10 ans. L'objectif est de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de nuisance environnementale ou de risque sanitaire et de repérer les défauts d'entretien et d'usure.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif **[P301.3]** conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013.

Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Formule de calcul :

Formule de calcul à partir de 2013 :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

Les installations non conformes mais ne présentant pas de risque avéré sanitaire ou de pollution sont prises en compte dans le % des contrôles dits « conformes » par cet indicateur, ce qui n'est pas représentatif de la réalité.

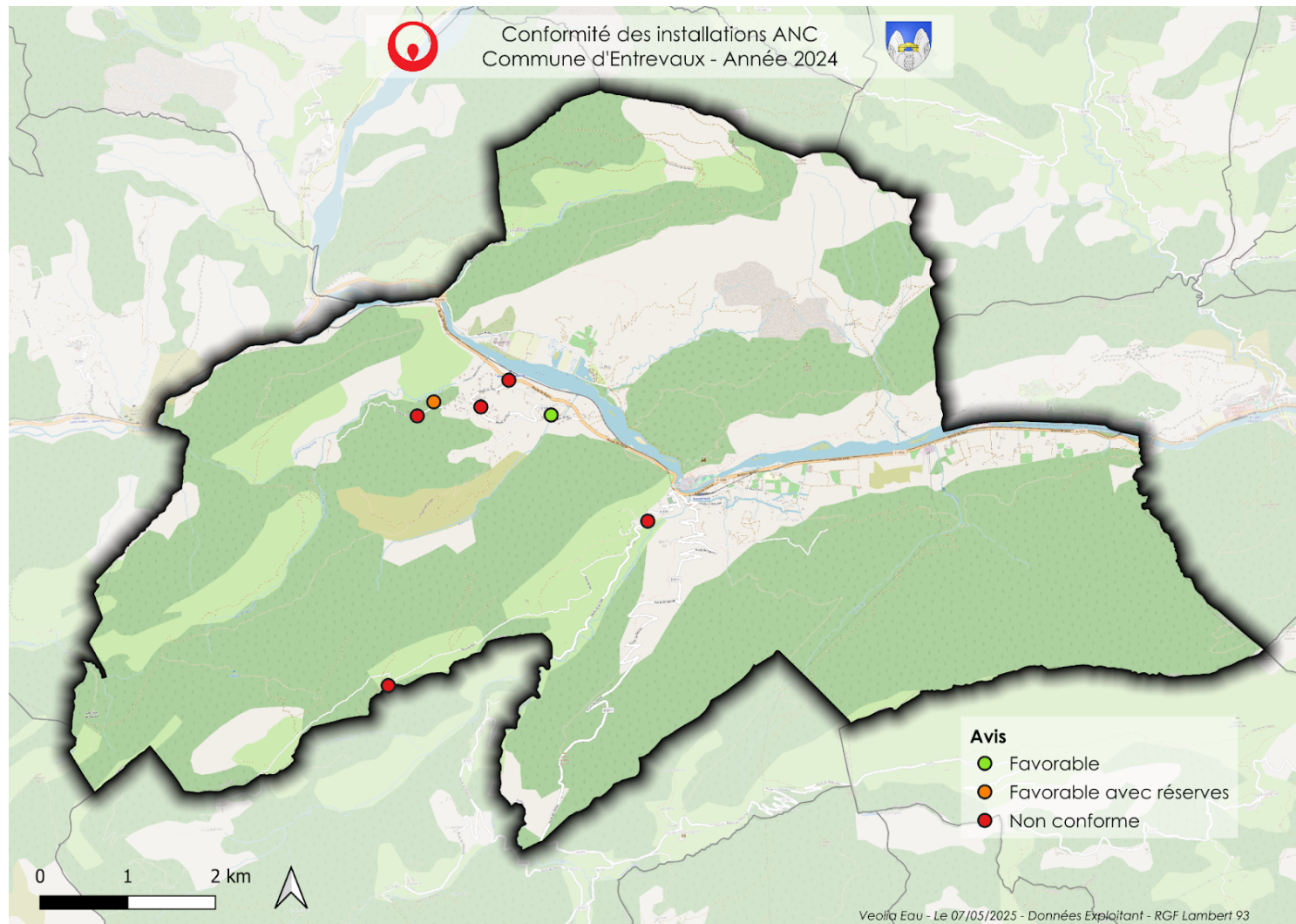
$$P301.3 = \frac{\text{nombre de contrôles conformes total} + \text{nombre de contrôles non conforme total}}{\text{nombre contrôles total}} \times 100$$

La valeur 100% correspond au résultat de cet indicateur sur 2024 pour les 7 diagnostics réalisés.

6. Les diagnostics réalisés en 2024

Adresse	CP	COMMUNE	Type de contrôle	Date Contrôle	Avis
Chemin du Seuil	04320	ENTREVAUX	Vente	06/11/2024	Non conforme
52,53 Hameau de Bay	04320	ENTREVAUX	Vente	22/08/2024	Non conforme
D4202 Route des Alpes	04320	ENTREVAUX	Projet conception	06/11/2024	Favorable
470 Chemin du Seuil	04320	ENTREVAUX	Vente	30/05/2024	Favorable avec réserves
Le Plan	04320	ENTREVAUX	Vente	16/05/2024	Non conforme
99 chemin des Bayons	04320	ENTREVAUX	Vente	25/01/2024	Non conforme
2551 route du Plan	04320	ENTREVAUX	Réception travaux réhabilitation	26/09/2024	Non conforme
Le Plan	04320	ENTREVAUX	Réception travaux réhabilitation	11/12/2024	Favorable

7. Les contrôles réalisés en 2024



8. Le prix de l'Assainissement Non Collectif

Les tarifs des prestations sont détaillés ci-dessous :

Type de prestation	Tarif H.T. au 1er janvier 2022	Tarif H.T. au 1er janvier 2023	Tarif H.T. au 1er janvier 2024	Tarif H.T. au 1er janvier 2025
Contrôle Existant	145,39 €	153,79€	159,12 €	161,20 €
Contrôle Bon Fonctionnement	145,39 €	153,79€	159,12 €	161,20 €
Contrôle pour Vente	145,39 €	153,79€	159,12 €	161,20 €
Contrôle Conception	106,25 €	112,39€	116,28 €	117,80 €
Contrôle Réalisation	167,76 €	177,45€	183,60 €	186,00 €
Contrôle mise Hors Service	145,39 €	153,79€	159,12 €	161,20 €
Visite supplémentaire du fait de l'utilisateur	145,39 €	153,79€	159,12 €	161,20 €

Montant total facturé en travaux à titre exclusif sur la DSP assainissement d'Entrevaux:

- 2022 : 1095 € HT
- 2023 : 2158 € HT
- 2024 : 1356 € HT

9. Le Délai de réalisation des travaux de non-conformité (arrêté du 27 avril 2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	NON	Enjeux sanitaires	OUI Enjeux environnementaux
▶ Absence d'installation	Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique * Mise en demeure de réaliser une installation conforme * Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
▶ Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) ▶ Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation ▶ Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente		
▶ Installation incomplète ▶ Installation significativement sous-dimensionnée ▶ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme Article 4 - cas c) * Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme > Risque environnemental avéré Article 4 - cas b) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente
▶ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	* Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

Ressourcer le monde